

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Décret n° 2006-1051 du 25 août 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20058446 dénommé « loisirs numériques »

NOR : INDI0607989D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20058446 dénommé « loisirs numériques » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur*

et de la recherche,

GILLES DE ROBIEN

ANNEXE

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20058446
DÉNOMMÉ « LOISIRS NUMÉRIQUES »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
07070	Cornas.
07102	Guilherand-Granges.
07281	Saint-Péray.
26058	Bourg-lès-Valence.
26252	Portes-lès-Valence.
26313	Saint-Marcel-lès-Valence.
26362	Valence.
38111	Claix.
38126	Corenc.
38150	Domène.
38151	Echirolles.
38158	Eybens.
38169	Fontaine.
38170	Fontanil-Cornillon.
38179	Gières.
38185	Grenoble.
38187	Le Gua.
38229	Meylan.
38271	Murianette.
38281	Noyarey.
38309	Poisat.
38317	Le Pont-de-Claix.
38382	Saint-Egrève.
38421	Saint-Martin-d'Hères.
38423	Saint-Martin-le-Vinoux.
38436	Saint-Paul-de-Varces.
38474	Sassenage.
38485	Seyssinet-Pariset.
38486	Seyssins.
38516	La Tronche.
38524	Varces-Allières-et-Risset.
38540	Veurey-Voroize.
38545	Vif.
69003	Albigny-sur-Saône.
69029	Bron.
69033	Cailloux-sur-Fontaines.
69034	Caluire-et-Cuire.
69040	Champagne-au-Mont-d'Or.
69044	Charbonnières-les-Bains.
69046	Charly.
69063	Collonges-au-Mont-d'Or.
69068	Couzon-au-Mont-d'Or.
69069	Craponne.
69071	Curis-au-Mont-d'Or.
69072	Dardilly.
69081	Ecully.
69085	Fleurieu-sur-Saône.
69087	Fontaines-Saint-Martin.
69088	Fontaines-sur-Saône.
69089	Francheville.
69100	Irigny.
69116	Limonest.
69123	Lyon.
69127	Marcy-l'Etoile.
69142	La Mulatière.
69143	Neuville-sur-Saône.
69149	Oullins.
69152	Pierre-Bénite.
69153	Poleymieux-au-Mont-d'Or.
69168	Rochetaillée-sur-Saône.
69191	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
69194	Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
69199	Saint-Fons.
69202	Sainte-Foy-lès-Lyon.
69204	Saint-Genis-Laval.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
69205	Saint-Genis-les-Ollières.
69207	Saint-Germain-au-Mont-d'Or.
69233	Saint-Romain-au-Mont-d'Or.
69244	Tassin-la-Demi-Lune.
69256	Vaulx-en-Velin.
69259	Vénissieux.
69260	Vernaison.
69266	Villeurbanne.
69271	Chassieu.
69273	Corbas.
69275	Décines-Charpieu.
69276	Feyzin.
69278	Genay.
69279	Jonage.
69282	Meyzieu.
69283	Mions.
69284	Montanay.
69286	Rillieux-la-Pape.
69290	Saint-Priest.
69292	Sathonay-Camp.
69293	Sathonay-Village.
69296	Solaize.
73017	Apremont.
73027	Ayn.
73029	Barberaz.
73030	Barby.
73031	Bassens.
73050	Bourdeau.
73051	Le Bourget-du-Lac.
73064	Challes-les-Eaux.
73065	Chambéry.
73076	La Chapelle-du-Mont-du-Chat.
73084	Chignin.
73087	Cognin.
73092	Corbel.
73097	Curienne.
73098	Les Déserts.
73122	Gerbaix.
73137	Jacob-Bellecombette.
73151	Les Marches.
73152	Marcieux.
73156	Meyrieux-Trouet.
73160	Montagnole.
73179	La Motte-Servolex.
73183	Myans.
73184	Nances.
73191	Novalaise.
73193	Ontex.
73210	Puygros.
73213	La Ravoire.
73219	Saint-Alban-de-Montbel.
73222	Saint-Alban-Laysse.
73225	Saint-Baldoph.
73228	Saint-Cassin.
73243	Saint-Jean-d'Arvey.
73245	Saint-Jean-de-Chevelu.
73246	Saint-Jean-de-Couz.
73249	Saint-Jeoire-Prieuré.
73269	Saint-Paul.
73281	Saint-Sulpice.
73282	Saint-Thibaud-de-Couz.
73288	Sonnaz.
73293	Thoiry.
73294	La Thuile.
73310	Verel-Pragondran.
73313	Verthemex.
73326	Vimines.
73329	Voglans.
74010	Annecy.
74011	Annecy-le-Vieux.
74019	Argonay.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
74067	Chavanod.
74093	Cran-Gevrier.
74112	Epagny.
74181	Metz-Tessy.
74182	Meythet.
74186	Montagny-les-Lanches.
74213	Poisy.
74217	Pringy.
74219	Quintal.
74268	Seynod.